

Code de conduite des Journées Codage et Cryptographie (JC2)

Comité égalité-parité du GT C2

Octobre 2024

Ce document s'adresse aux participants et participantes des événements organisés par le groupe C2, en particulier les journées C2. Il a pour but d'établir un ensemble des bonnes pratiques et de valeurs qui sont importants au sein de notre communauté et qui peuvent sensibiliser à l'inclusion.

Nous rappelons que le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, ou encore les injures à caractère raciste ou discriminatoire constituent des délits passibles de poursuites judiciaires.

Par ailleurs, tout commentaire inapproprié ou dénigrant concernant les statuts, choix de carrière ou choix de thématique sont à proscrire dans le cadre des événements organisés par le GTC2, et les conflits d'ordre scientifiques doivent être traités dans le respect des personnes impliquées.

Bonne conduite pendant l'événement (liste non exhaustive)

Statuts : La bienveillance et la sensibilité envers les cultures et les genres différents sont à préconiser. Il est important de faire en sorte que toute personne puisse se sentir libre de s'exprimer pendant les échanges scientifiques et les moments plus conviviaux. Il est aussi important de se rendre compte que la perception des situations peut changer selon notre statut : un ou une permanent qui a beaucoup d'expérience peut être intimidant pour un ou une jeune membre de la communauté.

Langue : Le signataire reconnaît l'importance du langage dans les échanges. Il est nécessaire d'utiliser un langage approprié sans sous-entendu sexuels, ou offensifs pour des cultures différentes. Notamment ceci est à prendre en compte lorsque l'on expose mais aussi dans la prise de parole dans les pauses, les débats ou dans les temps dédiés aux questions.

Discrimination : Le signataire reconnaît que la discrimination est interdite. L'article 1 de la LOI n° 2008-496 du 27 mai 2008 nous donne une liste de 23 critères de discrimination : l'âge, l'état de santé, les opinions politiques, l'apparence physique, la vulnérabilité résultant de la situation économique, le sexe, le handicap, les activités syndicales, le nom, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le Français, l'origine, les caractéristiques génétiques, les opinions philosophiques, les mœurs, la domiciliation bancaire, l'identité du genre, l'orientation sexuelle, la perte d'autonomie, le lieu de résidence, la grossesse, la situation de famille, les croyances, appartenance, non appartenance à une religion, l'appartenance/non appartenance à une ethnie ou une nation.

Convivialité : L'alcool accompagne parfois les soirées et les moments festifs. Il est important de veiller à ce que ces moments de détente n'excluent pas les personnes non consommatrices d'alcool. Le choix de boire (avec modération!) ou ne pas boire est à respecter. De plus, l'alcool ne peut servir d'excuse pour des comportements inappropriés.

Harcèlement : **Il ne sera toléré aucune forme de harcèlement ou d'intimidation.**

Code of conduct

This document is intended for participants in events organized by the C2 Group, in particular the JC2. It aims to establish a set of good practices and values that are important in our community and that can raise awareness about inclusion.

We remind you that moral harassment, sexual harassment, or even racist or discriminatory injures are offenses liable to prosecution.

Furthermore, any inappropriate or disparaging comments concerning status, career choices or choice of theme are to be avoided at events organized by the C2 Working Group, and scientific conflicts must be handled with respect for the people involved.

Good conduct during the event (non-exhaustive list)

Status : Benevolence and sensitivity towards different cultures and genders should be promoted.

It's important to ensure that everyone feels free to express themselves during scientific exchanges and more convivial moments. It's also important to realize that our perception of situations can change depending on our status : a permanent member of staff with a lot of experience can be intimidating for a younger member of the community.

Language : The signatory recognizes the importance of language in exchanges. It is necessary to use appropriate language without sexual innuendo, or language that is offensive to different cultures. This is particularly important when making presentations, but also when taking the floor during breaks, debates or question time.

Discrimination : The signatory acknowledges that discrimination is prohibited. Article 1 of the French LAW N°2008-496 of May 27, 2008 gives us a list of 23 discrimination criteria : age, state of health, political opinions, physical appearance, vulnerability resulting from economic situation, sex, disability, trade union activities, name, ability to express oneself in a language other than French, origin, genetic characteristics, philosophical opinions, morals, bank address, gender identity, sexual orientation, loss of autonomy, place of residence, pregnancy, marital and family status, beliefs, membership or non-membership of a religion, membership or non-membership of an ethnic group or nation.

Conviviality : Alcohol sometimes accompanies parties and festive occasions. It's important to ensure that these moments of relaxation don't exclude non-alcohol drinkers. The choice to drink (in moderation!) or not to drink must be respected. Furthermore, alcohol cannot be used as an excuse for inappropriate behavior.

Harassment : **No form of harassment or intimidation will be tolerated.**